

« L'Europe critique Bujumbura mais peut faire nettement plus »

BURUNDI Terreur autour d'un référendum constitutionnel

► Ce jeudi, les Burundais doivent se prononcer sur une réforme constitutionnelle.

► Mais ceux qui voudraient voter non font l'objet d'une répression sanglante.

Le président Pierre Nkurunziza organise ce jeudi au Burundi un référendum constitutionnel visant à renforcer son pouvoir et se maintenir en fonction jusqu'en 2034. Car les 5 millions d'électeurs burundais n'ont pas vraiment le choix : ils ont subi de multiples pressions les forçant à s'inscrire et à voter oui.

Le premier vice-président, Gaston Sindimwo, avait ainsi affirmé en janvier que « les opposants qui font campagne pour le non doivent être arrêtés car ce sont des rebelles aux instructions du chef de l'Etat ».

1 Quelle est l'ampleur de la répression ?

« Le Burundi vit dans la peur, avec un terrorisme d'Etat », explique Vital Nshimirimana, délégué général du Forum pour le renforcement de la société civile au Burundi, une ONG en exil. Les forces de défense et de sécurité alliées aux 10.000 jeunes des milices Imbonerakure, liées au parti au pouvoir, répriment la population civile. Il y a eu plusieurs milliers d'arrestations arbitraires d'opposants. On compte des centaines de disparitions forcées et il est difficile d'établir le bilan des assassinats politiques car le pou-

voir dissimule les corps : une ONG a documenté 1.900 noms mais d'autres évoquent 3.000 morts. La liberté de presse est aussi mise à mal : des radios indépendantes ont été détruites et le pouvoir a interdit la BBC Afrique et de la Voix de l'Amérique. »

Human Rights Watch évoque le cas de Simon Bazimiana, mort en mars après avoir été passé à tabac alors qu'il était détenu pour avoir refusé de s'inscrire comme électeur. Par ailleurs, autre cas emblématique, le défenseur des droits humains Germain Rukuki a été fin avril condamné à 32 ans de prison pour « atteinte à la sûreté de l'Etat » après un procès irrégulier.

2 Quelle est l'origine de la crise actuelle ?

Rescapé d'une guerre civile qui avait fait 300.000 morts entre 1993 et le début des années 2000, le Burundi avait retrouvé la paix et une certaine prospérité grâce aux Accords d'Arusha, conclus en août 2000 grâce à Nelson Mandela. Ils réglaient les étapes d'une transition pacifique, organisant de nouvelles institutions sur la base de quotas ethniques précisant la proportion de Hutus et de Tutsis.

Le président Nkurunziza, qui avait été élu en 2005, a détruit ce fragile équilibre en décidant, en 2015, de briguer un 3^e mandat présidentiel, interdit par la Constitution découlant d'Arusha. Les nombreux manifestants qui osaient protester contre ce projet ont été brutalement réprimés. Pour tenter de faire pression sur le pré-

sident, les pays partenaires du Burundi ont suspendu leur aide au développement et isolé le Burundi. Sans effet.

3 Que contient la réforme de la Constitution voulue par le président ?

« Ce projet vise à démanteler une large part des équilibres issus des accords d'Arusha, qui veillaient à ce que Hutus et Tutsis participent au pouvoir selon une clé 60/40, souligne Brune Mercier, directrice d'EurAc (Réseau européen pour l'Afrique centrale). Pour que la minorité puisse se faire entendre, la majorité parlementaire avait été fixée aux 2/3 : selon le projet de réforme, elle sera remplacée par une majorité absolue. »

« Les pouvoirs du président seront aussi renforcés, dit Brune Mercier. Jusqu'ici, seuls deux mandats de 5 ans étaient autorisés. Dorénavant, ce seront deux mandats de 7 ans consécutifs, avec la possibilité, après une

pause, de briguer de nouveaux mandats. Actuellement, le président est secondé par deux vice-présidents se partageant des pouvoirs importants, l'un étant issu de l'opposition. Or le vice-président issu de l'opposition sera privé de ses pouvoirs. Enfin, alors que le Service national de renseignement était, comme l'armée et la police, basé sur une répartition ethnique égale entre Hutus et Tutsis, le Renseignement ne devra plus se plier à cette règle. Et dans cinq ans, le Sénat décidera s'il est pertinent ou non de conserver ce système global de quotas ethniques. Tout cela nous semble dangereux. »

4 Que peut faire l'Union européenne ?

« Federica Mogherini, la haute représentante de l'UE, a récemment dénoncé le climat de répression au Burundi, analyse Brune Mercier. C'est positif, mais l'UE peut faire plus. Alors qu'elle a suspendu sa coopération, elle continue pourtant à financer le pouvoir en place à Bujumbura en soutenant financièrement, via l'Union africaine (UA), les troupes burundaises participant

à la mission de paix en Somalie. Car ces fonds, destinés à payer les militaires, sont détournés par le gouvernement. »

« L'UE soutient également la médiation menée par l'East African Community, qui ne fonctionne absolument pas faute de volonté politique régionale. Il faut cesser les frais et pousser l'UA à mettre en place un autre type de dialogue. »

« L'UE doit aussi élargir ses sanctions à d'autres officiels, reprend la directrice d'EurAc. Elle devrait aussi faire preuve de souplesse pour donner des moyens de fonctionner à des ONG burundaises en exil ayant perdu leur homologation burundaise. Les courageux défenseurs des droits humains restés au Burundi ont aussi besoin d'aide, en toute discrétion. Enfin, les 400.000 Burundais réfugiés à l'étranger vivent dans un grand dénuement : selon le HCR, c'est la crise la moins financée. L'UE pourrait utiliser une partie des fonds qu'elle ne verse plus au gouvernement burundais pour venir en aide à ces exilés qui doivent être nourris, soignés et éduqués. » ■

VÉRONIQUE KIESEL

